

**COMPTE RENDU DU CONSEIL DE QUARTIER
VIVIENNE-GAILLON
30 novembre 2016**

Liste de présence :

<i>Collège I</i>		<i>Collège II</i>	
Hélène DE BARMON	Oui	Christine VOS	Oui
Sandrine WANTEN	Excusée	Gilles Dejean DE LA BATIE	Oui
		Marie-Laure THERRY	Oui
Marielle KHAKOULIA	Non	Catherine GARNIER- DUVERNET	Non
Muriel POISSON	Non		
Marie-Christine MALECOT	Non		
Frank BOYER	Oui		
Emilie DHAL	Oui		
Jérôme BARLATIER	Oui		
Pascal MUNIER	Oui		
Alexandre JAROSZ	Excusé		
Édouard WOLF	Oui		
Patrice TIJOUX	Non		

Élus présents : Véronique LEVIEUX, Dominique DUSSART, Jean-Paul MAUREL, Bruno CHARPENTIER, Maxime DES GAYETS, Olivier MAILLEBUAU, Olivia HICKS-GARCIA

1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

Le compte rendu de la dernière réunion est adopté à l'unanimité.

2. PRÉSENTATION DES NOUVEAUX CONSEILLERS

Les nouveaux conseillers de quartier issus du tirage au sort du début du mois se présentent. L'occasion pour la présidente du Conseil de quartier Hélène DE BARMON de leur souhaiter la bienvenue et rappeler le fonctionnement du Conseil de quartier ainsi que les projets menés ces dernières années.

3. LE PROJET DE LA RUE DALAYRAC

Initié dans le cadre de l'opération « Du Vert près de chez moi », ce projet qui consiste à « verdier » les rues Dalayrac et Marsollier a pour finalité de faire entrer la biodiversité en ville en prenant l'exemple des rues très « minérales » avec en prime la captation du dioxyde de carbone au sol.

Suite aux premières analyses effectuées par les services techniques de la Ville, la végétalisation de la rue Marsollier a été abandonnée, notamment à cause des réseaux souterrains qui s'y trouvent ; ainsi le projet verra le jour à partir de l'angle de la Dalayrac avec la rue Melul.

De même, la DEVE a décidé de renoncer à des jardinières pour opter pour des plantations en pleine terre reliant les pieds d'arbres en 2 parties dont l'une commence au 4 rue Dalayrac avec un redans jusqu'au passage piétons face au 12 rue Dalayrac. Un espace de sécurité sera laissé devant les numéros 6, 8 et 10 de la rue avec une implantation des plantes spontanées au pied des arbres situés aux mêmes numéros. Les derniers arbitrages du Maire et des élus ayant la délégation voirie ont décidé de faire partir la végétalisation de la rue Dalayrac de l'angle de la rue Méhul et non du 4 de la rue Dalayrac comme cela était envisagé dans le projet initial.

Une association (Haie de Lionne-Choiseul) a été créée pour mener ce projet. Elle a conclu une convention avec la Ville de Paris valable trois ans et signé une charte de végétalisation qui l'engage à utiliser des plantes locales et mellifères favorisant la biodiversité de Paris, à ne pas recourir à des pesticides et à veiller à l'esthétique et à l'entretien des plantes et supports. L'association a eu notamment l'idée d'élargir le projet de végétalisation à la création d'un refuge pour oiseaux avec l'aide de l'expertise de la LPO.

Lors du conseil de quartier du 15 juin 2015, un vote sur cet aspect du projet a lieu et 750€ sont alloués pour l'achat de deux nichoirs et accessoires (sur les crédits investissements) et 500€ à l'expertise LPO (sur les crédits de fonctionnement).

Des inquiétudes de la part de riverains étant apparues, le conseil de quartier a organisé une réunion sur la place le 23 novembre 2015 afin de permettre à tous de mieux visualiser le projet.

Ces inquiétudes sont principalement relatives à la propreté et à la sécurité.

Jean-Paul MAUREL insiste sur le fait que c'est la Ville de Paris qui s'occupera du l'entretien de l'ensemble. Franck BOYER précise à son tour que la convention avec la Ville de Paris implique une éco-gestion avec deux coupes et deux désherbages dans l'année avec un traitement différent en fonction des endroits.

Devant la crainte de suppression des places de stationnement dédiées aux personnes handicapées, Jean-Paul Maurel précise qu'aucune suppression de ce type places n'aura lieu dans l'arrondissement, celles qui sont actuellement supprimées seront en fait déplacées tout en restant dans la même rue.

Olivier MAILLEBUAU met l'accent sur les bonnes pratiques de voisinage : tout le monde doit faire des efforts pour éviter la multiplication des déchets. Il confirme néanmoins que les services de la propreté continueront à intervenir dans la rue et sur les zones plantées.

Plusieurs conseillers de quartier expriment toutefois leur crainte concernant l'entretien et le nettoyage notamment dans la zone de l'angle, éloignée de la chaussée et masquée par le futur espace vert.

Anne-Sophie JELIC pose la question de la conséquence des poubelles supprimées car elle rappelle que les habitants du passage Choiseul qui ne disposent pas de suffisamment de poubelles utilisent celles de rue. Olivier MAILLEBUAU affirme que le nombre des poubelles restera inchangé. Anne-Sophie JELIC indique également qu'elle redoute que les zones plantées soient envahies par les déjections canines sans pouvoir, comme actuellement, être nettoyées à l'aide d'un jet d'eau. Olivier MAILLEBUAU insiste sur le fait que la propreté est importante pour tout le monde, avec un appel particulier aux propriétaires canins.

Franck Boyer informe que pour éviter que les chiens utilisent le lieu comme pissotière, il a finalement été décidé d'entourer l'espace vert d'une grillette leur rendant l'accès plus difficile.

Anne-Sophie JELIC fait également part de sa crainte, partagée par le boulanger de la rue des Petits-Champs, de voir des nuisibles (rats et souris) circuler sur l'espace vert donnant aux clients des commerces situés à proximité une image déplorable de la propreté du lieu.

Un représentant de la LPO insiste sur l'idée de la création d'un écosystème où les petits animaux n'auront aucun intérêt d'aller dans les commerces voisins. On parle d'une surface totale du projet relativement petite - 49m².

Gilles Dejean DE LA BATIE exprime sa crainte de voir les pickpockets de l'avenue de l'Opéra venir se réfugier en position de repli dans cette rue à l'abri des végétaux. Il faudrait aussi considérer le café avec sa problématique commerciale. Il insiste sur une coproduction en matière de sécurité avec les commerçants, les habitants et la mairie.

Le restaurateur du 10 rue Dalayrac présent dans la salle exprime sa crainte qu'avec un arbre et une haie devant sa devanture, celle-ci devienne moins visible. Il avait demandé une autorisation de terrasse mais qui a été refusée par la mairie. Il est rappelé que le projet, bien qu'il soit nommé « haie » ne consiste pas à planter des végétaux de grandes tailles. Le choix de ces derniers est toujours en discussion mais leur taille devrait se situer entre 0.6 et 1m. Il ne devrait donc pas maquer les devantures.

Jean-Paul MAUREL ne conçoit pas que le projet de végétalisation puisse nuire aux commerces. Tout le monde doit respecter les règles, notamment celles concernant les autorisations des terrasses. On ne peut pas non plus installer des terrasses sécurisées par des écrans parallèles, de plus trop grands.

Bruno CHARPENTIER considère qu'il s'agit d'une initiative positive qui valorise l'espace public : il faut retenir les choses positives.

Dominique DUSSART annonce le début des travaux fin janvier-début février. La voirie veillera également que l'écoulement des eaux soit plus efficace dans la rue.

Anne-Sophie JELIC indique qu'elle a apporté une pétition signée par 110 personnes contre le projet car elle considère que celui-ci va détériorer leur cadre de vie. Elle estime que le projet devrait se dérouler entre le numéro 4 et le numéro 26 de la rue, comme prévu initialement.

Hélène de BARMON espère que les réponses qui ont été apportées lors de ce conseil et de la réunion sur place du 23 novembre ont permis d'apaiser les craintes des pétitionnaires et que ces derniers renonceront à leur action. Elle conclut en rappelant que le projet est désormais dans sa phase finale portant principalement sur la nature des végétaux retenus mais qu'il y a bien sûr place pour des discussions, notamment avec les riverains, afin de définir des aménagements pouvant satisfaire le plus grand nombre. En revanche, l'abandon pur et simple du projet n'est pas envisageable car cela irait à l'encontre des objectifs de la mandature actuelle.

4. POINT SUR LA SÉCURITÉ

Olivier MAILLEBUAU salue l'effort des forces de sécurité après le 13.11.2015. Trois voitures circulent 24/24 dans l'arrondissement. 8 militaires sont également présents sans discontinuer. La place de la Bourse et ses alentours est bien entendu le point névralgique de l'arrondissement.

Dans un souci de transparence, une mission communication est ouverte à toutes les questions du public. Quatre nouveaux îlotiers seront accueillis dans l'arrondissement. Les services de la Ville de Paris sont mobilisés également. Concernant les caméras de vidéosurveillance, une nouvelle installation est prévue dans le quartier Sentier. Anne HIDALGO souhaite de mettre en réseau les données des caméras de la proche banlieue et de Paris.

Jérôme BARLATIER, nouveau conseiller de quartier suggère l'installation des caméras intelligentes avec une lecture des plaques minéralogiques.

Olivier MAILLEBUAU précise que cette décision ne dépend pas de la mairie d'arrondissement mais de la Ville de Paris.

Un comité de pilotage de l'arrondissement sur le thème de la sécurité aura lieu en 2016.

5. BUDGET PARTICIPATIF 2016

Maxime DES GAYETS annonce l'ouverture des propositions de projets pour la prochaine édition du budget participatif pour le 18.01.2016 et cela jusqu'au 19 février. Les Parisiennes et les Parisiens auront un mois pour déposer leurs projets.

Il y aura quatre éléments nouveaux par rapport à 2015 : la nécessité d'avoir un suivi plus concret, un meilleur travail sur la façon de déposer les projets, l'assurance d'avoir une meilleure territorialisation des projets et de géolocalisation et la possibilité d'avoir plus de temps entre le dépôt du projet et le vote des Parisiens.

7. DIVERS

Jean-Paul MAUREL annonce que l'ensemble de l'arrondissement passera en zone 30 en 2016. Il y aura 450 places de vélos créées (en enlevant des places de stationnement près des passages cloutés) ainsi que 350 places pour les motos (en longitudinal) créées par des suppressions de places de stationnement.

Olivia HICKS-GARCIA annonce que le projet concernant la rue Colbert (la rue aux enfants) est suspendu car le nouveau préfet de police n'est pas d'accord.

Franck BOYER demande des nouvelles concernant la piste de vélo bidirectionnelle de la rue 4 septembre: la voirie y travaille.

Christine VOS revient sur la difficulté de traverser l'avenue de l'Opéra en deux temps au milieu des voitures qui roulent à toute vitesse.

*Une somme supplémentaire de 800 € a été allouée pour le Bal de la Bourse via un vote des conseillers de quartier organisé par mail le 22.12.2015.

Prochaine réunion du Conseil de quartier: le 18.01.2016 à 20 heures en mairie d'arrondissement.